

POSTULAT

de la députée Marylène Volpi Fournier et cosignataires concernant la révision du calendrier pour la fusion des caisses de retraite de l'Etat du Valais (11.11.2008) 1.285

Les derniers événements dans le monde de la finance suisse et mondiale sont inquiétants. Une grande crise financière mondiale a eu lieu; elle a à grands coups de milliards été freinée. Tout cela aura des conséquences sur l'économie réelle et malheureusement également des conséquences graves sur les caisses de retraite en Suisse. Les institutions de prévoyance en Valais n'ont pas été à l'abri. Elles ont aussi subi des pertes conséquentes.

Le présent postulat demande que, dans ce contexte, la deuxième phase de la loi sur les institutions de prévoyance de l'Etat du Valais – l'étape de la fusion des deux caisses – soit différée dans le temps afin de ne pas se trouver dans la situation désastreuse où il faudrait encore injecter des millions dans les deux caisses de retraite pour les faire fusionner avec un taux de couverture équivalant à 80 pour cent.

Le report dans le temps ne doit pas dépasser 2012, date à laquelle le Parlement a décidé de terminer la troisième phase de la loi sur les institutions de prévoyance en Valais, phase qui concernera l'examen de l'opportunité du passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations.

Sion, le 11 novembre 2008
(09h00)

Marylène Volpi Fournier, députée
et cosignataires